

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. SAUVAGNAC
Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX
Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle.

ABSENTS : Mme HAY Salomé, (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M.
LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore
(Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M.
JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M.
BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (pas
de pouvoir), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Michèle DEBAYLE

10. Signature d'un devis et d'une convention avec le SEHV concernant la mise en place d'un éclairage sur le terrain de tennis extérieur de la commune de Boisseuil.

Afin de permettre l'utilisation du court de tennis en soirée, l'association de tennis communale, en partenariat avec la commune de Boisseuil souhaite mettre en place un éclairage sur le terrain de tennis extérieur.

La commune étant propriétaire du réseau d'éclairage public elle supportera cette dépense afin de pouvoir permettre la réalisation de ces travaux sur son réseau et de bénéficier de la subvention du SEHV.

A ce titre un devis a été établi par le SEHV pour un montant de 20 742,32 € et une convention devra être signée avec ce dernier afin de pouvoir percevoir la subvention accordée après facturation de 7 778,37 €. Le coût des travaux après subvention du SEHV sera donc de 12 963,95 €.

La commune pourrait participer au projet de l'association de tennis communale à hauteur de 2 000 €. Ainsi, l'association devra rembourser à la commune via une convention le delta soit 10 963,95 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le devis avec le SEHV pour un montant de 17 285,27 € HT soit 20 742,32 € TTC, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec le SEHV relative à ce projet,**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention de remboursement avec l'association de tennis ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

